

Le Collectif Stagiaire Impossible tient à s'associer aux revendications soutenues par l'intersyndicale reçue ce jeudi 3 mai.

Cette année encore, les stagiaires ont connu des conditions de stage non seulement souvent difficiles, mais surtout très diverses. S'il est impossible de pallier complètement ces iniquités quant à l'aspect aléatoire des affectations, il nous semble essentiel de ne pas transiger sur un principe fondamental : la titularisation des professeurs doit permettre à chacun des stagiaires, à l'échelon national, de bénéficier des conditions les plus similaires d'évaluation.

Il nous semble également nécessaire de rappeler que les stagiaires de cette année, comme leurs collègues de l'année précédente, effectuent désormais un service complet, tout en essayant de se former au mieux. Nous l'avons déjà affirmé : cette situation éminemment éprouvante doit être considérée et respectée. Les inspections de titularisation interviennent à la fin d'une année d'investissement personnel intense qui, quelques soient les difficultés rencontrées, doit être reconnu en tant que tel. Nous ne sommes pas titulaires, mais par la force des choses, nous avons cette année été des professeurs au même titre que nos collègues titulaires.

Nous demandons que les différents rapports présidant à la titularisation soient pris en compte de manière équitable, en tenant compte des situations particulières (stagiaires ayant plus de 2 niveaux, absence de tuteur ou tuteur dans un autre établissement, stagiaires ayant des classes à examen, stagiaires sur plusieurs établissements, stagiaire en renouvellement, etc.)

Nous demandons notamment à ce que les stagiaires ne soient pas seuls à devoir se justifier en cas de manquements : il est alors indispensable que les 3 rapports soient accessibles plus d'une heure avant une éventuelle commission, qu'ils soient suffisamment documentés et fassent notamment apparaître clairement la grille des 10 compétences du professeur, dont il nous a été réaffirmé à plusieurs reprises qu'elle était le support principal d'évaluation.

Nous demandons, enfin, qu'aucun licenciement n'intervienne cette année (sauf demande expresse du stagiaire lui-même qui souhaiterait renoncer au bénéfice de son concours). Nous considérons en effet qu'étant donné les conditions particulièrement éprouvantes d'entrée dans le métier, il est parfaitement légitime que certains d'entre nous rencontrent encore, au terme de cette année des difficultés d'adaptation puisque nous n'avons pas le temps d'avoir un véritable recul sur notre pratique. Ces difficultés, nous le maintenons, sont imputables à la réforme des conditions de stage, ce n'est pas aux professeurs stagiaires d'en faire les frais au bout de quelques mois, après avoir travaillé des années pour obtenir des concours dont chacun sait la difficulté.



[CONTACT@STAGIAIREIMPOSSIBLE.ORG](mailto:CONTACT@STAGIAIREIMPOSSIBLE.ORG)  
[HTTP://STAGIAIREIMPOSSIBLE.ORG](http://STAGIAIREIMPOSSIBLE.ORG)